

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 27/10/2025 - 7357 - 2005 B 50050 - 480 516 566 - A.E.F. COURTAGE

A.E.F COURTAGES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue d'Hadremont
88580 SAULCY SUR MEURTHE
RCS EPINAL 480 516 566

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 55 350 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	55 350 €
Au compte « Autres réserves »	55 350 €
S'élevant ainsi à 482 079 €	

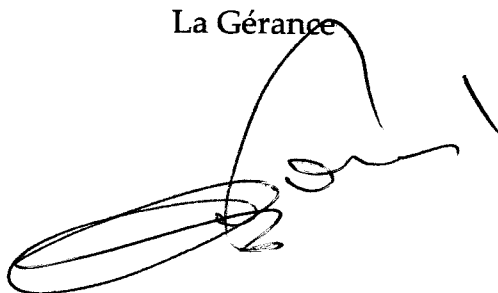
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividendes n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance



A.E.F COURTAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue d'Hadremont
88580 SAULCY SUR MEURTHE
RCS EPINAL 480 516 566

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq,

Le dix juin,
A 19 heures,

Les associés de la société A.E.F. COURTAGE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 500 parts de 2 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 10 rue d'Hadremont, 88580 SAULCY SUR MEURTHE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Franck VOISARD, propriétaire de 475 parts sociales
Madame Anne VOISARD , propriétaire de 25 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck VOISARD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FV

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe,

Fu

arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 55 350 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	55 350 €
Au compte « Autres réserves » S'élevant ainsi à 482 079 €	55 350 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

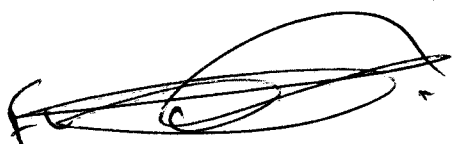
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-9 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

L'associé intéressé n'ayant pas pris part au vote des conventions le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	61 809	59 814	1 995	3 438	1 443	41.98
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 500		1 500	1 500		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	63 309	59 814	3 495	4 938	1 443	29.23
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 040		9 040	13 388	4 348	32.48
	Autres créances	178 182		178 182	108 331	69 851	64.48
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	335 150		335 150	335 150		
Comptes de Régularisation	Disponibilités	17 998		17 998	6 309	11 690	185.29
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	540 371		540 371	463 178	77 193	16.67
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	603 680	59 814	543 866	468 116	75 749	16.18

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	44 534	45 534	102.25
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale		100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	426 729	409 728	17 001	4.15
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	55 350	17 001	38 349	225.56
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		483 179	382 295	100 885	26.39
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	36 342	72 850	36 508	50.11
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 893	7 893		
	Dettes fiscales et sociales	16 452	5 079	11 373	223.93
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
Total IV		60 686	85 822	25 136	29.29
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		543 866	468 116	75 749	16.18

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

60 686

85 822

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	236 376		236 376	161 705		74 670	46.18
Chiffre d'affaires NET	236 376		236 376	161 705		74 670	46.18
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3			3	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			236 378	161 705		74 673	46.18
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			143 773	121 062		22 711	18.76
Impôts, taxes et versements assimilés			569	293		863	293.96
Salaires et traitements			20 199	19 422		777	4.00
Charges sociales			2 210	1 301		909	69.86
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 443	1 501		57	3.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			168 195	142 993		25 202	17.62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			68 183	18 712		49 471	264.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		68 183		18 712	49 471	264.37
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		44		94	50	53.59
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		44		94	50	53.59
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		94		104	10	9.97
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		94		104	10	9.97
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		50		10	40	400.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		12 783		1 701	11 082	651.50
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		236 422		161 799	74 623	46.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		181 072		144 798	36 274	25.05
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		55 350		17 001	38 349	225.56

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

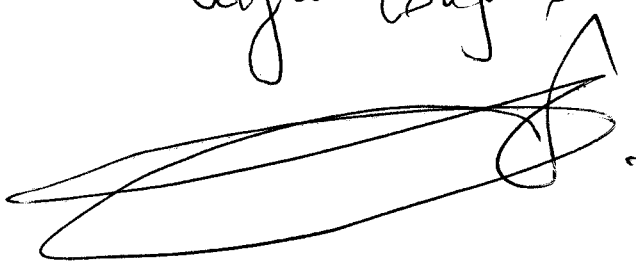
- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X

Alfi Couffé



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 543 865.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 236 375.57 Euros et dégageant un bénéfice de 55 350.41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Carly Giffone

